

Le 02 décembre 2021, convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour la séance du 06 décembre à vingt heures.

Le Maire,

---

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un et le six décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTORY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RASPEAU, Maire,

**Etaient présents** : Mmes et MM ARJO Claudette, MOURLAN Evelyne, ROUX Marie-Hélène, DIGNAT Sabine, LESCURE Laëtitia, DAMBRUN Christian, David GARDELLE, CAHUZAC Louis, NAVARRO Matthieu, LE PIETEC Pascal, FERRE Gérard, DEDIEU Yves, GARCIA Damien.

**Etaient absents excusés** : Mme CAMBRIEL Sandrine

Monsieur GARDELLE David a été élu secrétaire de la séance.

### **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2021**

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 novembre dernier appelle des observations.

Aucune observation n'étant formulée, ce dernier est adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION RELATIVE AU REMPLACEMENT D'UN AGENT EN CONGES MALADIE PAR UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SERVICE REMPLACEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux congés maladie d'un agent, il a fait appel au service de remplacement de la Communauté des Communes pour le mois de décembre 2021, sachant qu'une convention a été établie à compter de janvier 2022 entre la Commune et la Communauté des Communes. Pour permettre le paiement de ce service une délibération doit être prise.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal **APPROUVE** cette délibération et **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater cette prestation à la Communauté des Communes

### **DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022 POUR LES TRAVAUX "URBANISATION RD 117, AMENAGEMENT DE SECURITE, CHEMINEMENT PIETON RD 117".**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la notice explicative et descriptive de l'opération "Urbanisation RD 117, aménagement de sécurité, cheminement Piéton".

La volonté de la commune est de sécuriser la circulation des piétons, nombreux vers le supermarché, mais aussi de protéger les enfants de l'école se rendant au stade ainsi que les collégiens empruntant les transports scolaires, se rendant aux abribus, en bordure de la RD 117, voie à grande circulation en sortie d'autoroute.

- Les travaux seront réalisés en deux tranches :
- De la voie ferrée au carrefour du lotissement Anna.
  - Du lotissement Anna au magasin Netto et à la piste cyclable.

Actuellement, l'espace à aménager comporte un fossé, en bordure de RD qui sera busé afin de créer le cheminement piétons sécurisé et protégé des véhicules.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 373 894.45 € HT soit 448 673.34 € TTC correspondant à l'estimatif établi :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le projet " Urbanisation RD 117, aménagement de sécurité, cheminement Piéton ", pour un montant de 373 894.45 € HT, soit 448 673.34 € TTC.
- Sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR 2022 pour 119 646.22 € HT, soit 32 % du montant du projet, Monsieur le Maire demandera le montant de subvention de pour la tranche 2 en 2022 (solde).
- Arrête le plan de financement présenté ci-dessus.
- Donne délégation à Monsieur le Maire afin de demander les subventions et de signer toute pièce se rapportant à la demande, pour la réalisation des travaux.

### **DELIBERATION D'AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2022 avant le vote du budget 2022 dans la limite de 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.

### **DELIBERATION REMBOURSEMENT DEGATS MATERIELS SUR VOIRIE**

Monsieur le Maire expose que lors du sinistre du 13 avril 2021 impliquant un camion de la Société STDR, des travaux ont été effectués par l'Entreprise CAMPET, quartier Lasserre à ESTADENS 31160, pour un montant de 1 055.47 euros. Ce sinistre a été déclaré à notre Assurance GAN à Salies du Salat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **APPROUVE** le montant des travaux et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ce sinistre.

### **DELIBERATION DE DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire en cette fin d'année de régulariser des dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote les virements de crédits ci-après :

<u>Section</u> Articles	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<u>Investissement</u>  <b>2031-041</b>  <b>2152-041</b>	- 3 600.00 €	+ 3600.00 €
<u>Fonctionnement</u>  615221  73918	500.00€	+ 500.00€

### **DELIBERATION SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR SOCLE ECOLE NUMERIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été acheté pour l'école primaire six ordinateurs portables dans le cadre socle école numérique, une aide de 70% a été accordée par l'Education Nationale, une aide complémentaire de Conseil Départemental peut être demandée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de l'aide complémentaire du Conseil Départemental.

### **APPROBATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA PIETA ET DEVIS POUR LA GRILLE DE PROTECTION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de restaurer la Piéta, après avoir contacté la conservatrice déléguée des Antiquités et Objets d'Arts de la Haute Garonne, qui lui a remis un dossier d'autorisation de travaux pour la restauration de la Piéta, ainsi que le devis de Madame Morgane Poirier qui s'élève à 9 645 euros HT et un devis pour une grille de protection d'un montant de 2 440 euros de l'EURL BALLARD, une aide de la DRAC peut être obtenue ainsi qu'une aide de la Région et du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la restauration de la Piéta, le devis de la grille de protection et donne délégation à Monsieur le Maire, afin de traiter toutes informations relatives à ce projet et de faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir des aides.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion à eu lieu le 04 novembre avec l'ATD 31 pour le montage de dossier financier pour le projet de rénovation et réhabilitation du pont.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de deux rendez-vous dont un avec Monsieur David GARDELLE avec un couple qui porte un projet agricole d'un élevage de poulets, poules pondeuses et porcs noirs gascons.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le stade fait l'objet de nombreuses incivilités, il faut envisager de rénover la clôture du stade et de peut-être de limiter l'accès de ce dernier aux seuls licenciés sportifs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la salle de la Poste est désormais très utilisée par les associations, elle est prêtée ou louée pour des réunions publiques ou privées. La maison des services de proximité nous avait sollicités en juillet dernier pour s'y installer car sa situation géographique est idéale. Cette demande est réitérée par le Conseil Départemental pour une installation durable. A suivre !

Monsieur GARDELLE David informe le Conseil Municipal qu'il a relancé le Conseil Départemental concernant la demande de subvention pour le débroussaillage. Demande faite en décembre 2018 pour le projet d'AFP. Aucune réponse à ce jour.

Monsieur GARDELLE David informe le Conseil Municipal d'une visite de Monsieur COURANJOU, chargé de Mission Espaces Naturels Sensibles (ENS) au Conseil Départemental 31 le 04 novembre sur le site de l'AFP. Selon Monsieur COURANJOU le site semble éligible pour être éligible pour être labellisé ENS. Il convient désormais de définir si l'on souhaite labelliser ce site. Pour se faire, il est décidé d'organiser une visite sur le site de Mont Calem à Arguenos avec la municipalité et les différents acteurs pour discuter de la mise en place de cet ENS.

Monsieur NAVARRO Matthieu informe le Conseil Municipal qu'il a participé à l'Assemblée Générale du Club de Tennis qui a perdu une vingtaine de licenciés (120 actuellement) et enregistre une perte de 3000.00 euros. Malgré cela, ce club affiche une belle dynamique et mobilise de nombreux sponsors (9 000.00 euros). Une fresque à la mémoire de Steven ROLLAND sera réalisée pour un cout de 1 500.00 euros, une aide sera sollicitée.

Monsieur NAVARRO Matthieu informe le Conseil Municipal que la commission Associations se réunira le 07 janvier à 18 heures 30 à la salle des associations de la Poste pour discuter de l'attribution des subventions 2022.

La séance est levée à 22 heures 40, le prochain conseil se tiendra le lundi 10 janvier 2022 à 20 heures.

**Le Maire,**

**Raoul RASPEAU**